

Mairie de  
Saint-Chinian



**Commune de Saint-Chinian**  
**Département de l'Hérault**  
**République Française**

**Délibération du Conseil Municipal n° DCM 2024-024**  
**Séance du 19 juin 2024**

**Objet : Création et désignation de cinq postes de conseillers délégués**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Chinian régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du cloître, à 19 heures 30, sous la présidence de Catherine COMBES, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées au moins trois jours francs avant la séance.

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 17**

**PRÉSENTS** : (12) Mme Catherine COMBES, Maire ;

M. Alain GHISALBERTI, M. Sylvain DÉCOR, Mme Marie-Claude MOTHE, M. Jean-François MADONIA, Adjoints ;

Mme Monique LEROY, Mme Corinne TRINQUIER, Mme Julie BENEZECH, Mme Sylvie MAURY, Mme Sandrine COUSTE, M. Luc FOURNIER, M. Yves CROS, Conseillers municipaux.

**POUVOIRS** : (0)

**ABSENTS** : (5) M. Clément CHAPPERT, M. Philippe MARCON, M. Lucien DUPRÉ, M. Bruno ENJALBERT, M. Patrice HANRIOT.

**ABSENT EXCUSÉ** : (0)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Marie-Claude MOTHE

**DATE DE CONVOCATION** : 14 juin 2024

---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-18 lequel permet au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux ;

**Vu** la loi du 13 août 2004 relative aux lois et responsabilités locales, laquelle permet aux conseillers municipaux de recevoir des délégations de fonctions dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations ;

**Vu** le nouveau PV d'installation du Conseil Municipal qui sera transmis à la Sous-Préfecture suite à cette séance ;

**Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante** de créer cinq postes de conseillers délégués dans les domaines de la culture, de l'environnement, de la jeunesse, de la petite enfance et du social.

Elle propose suite à des échanges et aux missions ou représentations déjà menées par ces conseillers, de désigner en tant que conseillers délégués, les élus suivants :

- Madame Corinne TRINQUIER déléguée à la culture ;
- Monsieur Luc FOURNIER délégué à l'environnement ;
- Madame Sandrine COUSTE déléguée à la jeunesse ;
- Madame Sylvie MAURY déléguée à la petite enfance ;
- Madame Monique LEROY déléguée au social.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

### **DÉCIDE**

**Article 1 : DE CREER** cinq postes de conseillers délégués dans les domaines de la culture, de l'environnement, de la jeunesse, de la petite enfance et du social.

**Article 2 : DESIGNER** les cinq conseillers délégués dans les domaines de la culture, de l'environnement, de la jeunesse, de la petite enfance et du social comme énoncé précédemment.

**Article 3 : DE METTRE** à jour le tableau du conseil municipal en conséquence et de le transmettre aux services de la Sous-Préfecture.

**Article 4 : DE CHARGER** Madame le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de signer tous les actes ou documents y afférent.

**Article 4 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera :

- Transmise au représentant de l'Etat.

Ampliation adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Sous-Préfet,
- Monsieur le Comptable du SGC Biterrois.

### ***Adopté à l'unanimité***

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme

**Fait à Saint-Chinian, le 19/06/2024**

**Le Maire,  
Catherine COMBES**



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*